

## Durées de retrait du permis de conduire en cas d'antécédents

Gravité et nombre d'antécédents		Temps écoulé depuis la restitution du permis ou le prononcé d'un avertissement	Gravité de l'infraction nouvellement commise				
			Faute légère	Faute moyennement grave	Faute grave	Délit de chauffard	
Faute légère	1 ou plusieurs précédente(s) faute(s) légère(s)	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	Pas d'aggravation (retrait de 1 mois au moins)	Pas d'aggravation (retrait de 3 mois au moins)	Pas d'aggravation (retrait de 2 ans au moins)	
		Moins de 10 ans	Pas d'aggravation (avertissement)				
Faute moyennement grave	1 précédente faute moyenn. grave	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	Pas d'aggravation	retrait de 6 mois au moins	Pas d'aggravation	
		Moins de 5 ans	Pas d'aggravation		retrait de 6 mois au moins		
		Moins de 10 ans			Pas d'aggravation		
	2 précédentes fautes moyenn. graves	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	Pas d'aggravation	retrait de 12 mois au moins	Pas d'aggravation	
		Moins de 5 ans	Pas d'aggravation		retrait de 12 mois au moins		
		Moins de 10 ans			Pas d'aggravation		
Dès 3 fautes moyennement graves par le passé	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	Pas d'aggravation	durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	Pas d'aggravation	
	Moins de 5 ans			durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>		
	Moins de 10 ans			durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>		
Faute grave (ou délit de chauffard)	1 précédente faute grave (ou délit de chauffard)	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	Pas d'aggravation	retrait de 12 mois au moins	Pas d'aggravation	
		Moins de 5 ans			retrait de 12 mois au moins		
		Moins de 10 ans			Pas d'aggravation		
	2 précédentes fautes graves (ou délits de chauffard)	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	Pas d'aggravation	retrait de 15 mois au moins	durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	Pas d'aggravation
		Moins de 5 ans			Pas d'aggravation	durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	
		Moins de 10 ans				durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	
	3 précédentes fautes graves (ou délit de chauffard)	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	Pas d'aggravation	durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	retrait définitif	Pas d'aggravation
		Moins de 5 ans			durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	retrait définitif	
		Moins de 10 ans			durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	retrait définitif <sup>1</sup>	
Mixte	1 faute grave (ou délit de chauffard) et 1 faute moyenn. grave par le passé	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	Pas d'aggravation	retrait de 9 mois au moins	retrait de 12 mois au moins	Pas d'aggravation
		Moins de 5 ans			Pas d'aggravation	retrait de 12 mois au moins	
		Moins de 10 ans				Pas d'aggravation	
	1 faute grave (ou délit de chauffard) et 2 fautes moyenn. graves par le passé	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	Pas d'aggravation	durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	Pas d'aggravation
		Moins de 5 ans			durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	
		Moins de 10 ans			durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	
	2 fautes graves (ou délits de chauffard) et 1 faute moyenn. grave par le passé	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	Pas d'aggravation	durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	retrait définitif	Pas d'aggravation
		Moins de 5 ans			durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	retrait définitif	
		Moins de 10 ans			durée indéterminée mais au moins 2 ans <sup>1</sup>	retrait définitif <sup>2</sup>	
	Déjà sanctionné pour une "durée indéterminée mais au moins 2 ans")	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	Pas d'aggravation	retrait définitif	retrait définitif	Pas d'aggravation
Moins de 5 ans		retrait définitif			retrait définitif		
Délit de chauffard	1 précédent délit de chauffard	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	Pas d'aggravation	retrait de 4 mois au moins	retrait de 12 mois au moins	Retrait définitif
		Moins de 5 ans			Pas d'aggravation	retrait de 12 mois au moins	
		Moins de 10 ans				Pas d'aggravation	

<sup>1</sup> sauf s'il y a une période de 5 années consécutives sans aucune mesure sur les 10 ans

<sup>2</sup> sauf si la mesure précédente, soit un retrait de durée indéterminée mais d'au moins 2 ans, a pris fin il y a plus de cinq ans, dans quel cas la mesure sera celle d'une durée indéterminée, mais au moins de 2 ans.